

Arrêté ministériel portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études

A.M. 09-03-2022

M.B. 22-04-2022

Modifications :

A.M. 12-09-2022 – M.B. 12-12-2022

A.M. 04-08-2023 – M.B. 16-01-2024

A.M. 11-10-2023 – M.B. 24-01-2024

A.M. 17-06-2024 – M.B. 02-08-2024

A.M. 09-12-2024 – M.B. 15-01-2025

A.M. 19-02-2025 – M.B. 28-02-2025

A.M. 08-05-2025 – M.B. 19-05-2025

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 14, §3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, §1^{er}, 10^o ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2021 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des allocations d'études :

A. Membres effectifs :

1. Deux membres représentant l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Madame France BOUVEZ ;

- Madame Laurence DENIS.

2. Deux membres représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Monsieur Désiré NKIZAMACUMU ;

- Monsieur Alain WILKIN.

3. a) Trois membres représentant l'enseignement libre subventionné confessionnel :

- [Monsieur Christopher BISSCHOP ;]¹

- [Madame Christine PIROTTE]² ;

- Madame Françoise GUSTIN.

b) Un membre représentant l'enseignement libre subventionné non confessionnel :

- Madame Ghislaine VIRE.

4. Un membre représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel subventionné :

- [Madame Zoé GEORGOUTSOS]³.

5. Un membre représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre subventionné :

- Madame Anne FLOOR.

6. Trois membres représentant les organisations représentatives des étudiants :

- [Monsieur Adam ASSAOUI ;]⁴

- [Madame Florence CHASSEUR ;]⁵

- [Monsieur Quentin MONNIER.]⁶

7. Deux membres représentant la Commission Vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES :

- Madame Elvire DE COOMAN ;

- Madame Florence VANDERSTICHELEN.

8. Le fonctionnaire général ayant en charge les allocations d'études :

- Monsieur Etienne GILLIARD ou son représentant.

B. Membres suppléants :

¹ Remplacé par l'A.M. 17-06-2024

² Remplacé par l'A.M. 09-12-2024

³ Remplacé par l'A.M. 11-10-2023

⁴ Remplacé par l'A.M. 19-02-2025

⁵ Remplacé par l'A.M. 19-02-2025

⁶ Remplacé par l'A.M. 19-02-2025

1. Deux membres représentant l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Monsieur François CARLIER ; *[Remplacé par A.M. 12-09-2022]*

- Madame Carine DELWIT. *[Remplacé par A.M. 12-09-2022]*

2. Deux membres représentant l'enseignement officiel subventionné :

- [Madame Vincianne LEGROS ;]⁷

- Monsieur Sébastien SCHETGEN.

3. a) Trois membres représentant l'enseignement libre subventionné confessionnel :

- [Madame Marie WOUTERS ;]⁸

- Monsieur Geoffrey VAN PUymbrouck ;

- Madame Vinciane DE KEYSER.

b) Un membre représentant l'enseignement libre subventionné non confessionnel :

- Madame Bernadette LAU.

4. Un membre représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel subventionné :

- Madame Joëlle LACROIX.

5. Un membre représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre subventionné :

- Madame Carine DOUTRELOUX.

6. Trois membres représentant les organisations représentatives des étudiants :

- [Monsieur Evan CASTIAU ;]⁹

- [Monsieur Julien DE RUBINAT ;]¹⁰

- [Monsieur Anthony JACOBS-REMACLE.]¹¹

7. Deux membres représentant la Commission Vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES :

⁷ Remplacé par l'A.M. 08-05-2025

⁸ Remplacé par l'A.M. 17-06-2024

⁹ Remplacé par l'A.M. 19-02-2025

¹⁰ Remplacé par l'A.M. 19-02-2025

¹¹ Remplacé par l'A.M. 19-02-2025

- Madame Audrey KOUPRIANOFF ;

- Madame Joëlle TILMANT.

8. Un membre suppléant le fonctionnaire général ayant en charge les allocations d'études :

- Monsieur Lionel LARUE.

Article 2. - Monsieur Alain WILKIN, membre effectif du Conseil supérieur des allocations d'études est nommé Président ; Mesdames Dominique BILOQUE et Ghislaine VIRE, membres effectifs du Conseil supérieur des allocations d'études, sont nommées Vice-Présidentes.

Article 3. - L'arrêté ministériel du 29 janvier 2021 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 10 mars 2022.

Bruxelles, le 09 mars 2022.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY,

Le Directeur général,

E. GILLIARD